



KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France



Rsa

le réseau indépendant de Crowe Horwath International
RSA
11-13 avenue de Friedland
75008 Paris

Lexibook Linguistic Electronic System S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur
l'émission de bons de souscription d'actions avec
suppression du droit préférentiel de souscription***

Assemblée du 13 septembre 2018 - résolutions n°18 et 19
Lexibook Linguistic Electronic System S.A.
6 avenue des Andes - 91940 Les Ulis
Ce rapport contient 3 pages
Référence : NS-NB-AD-SM



KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France



Rsa

RSA
11-13 avenue de Friedland
75008 Paris

Lexibook Linguistic Electronic System S.A.

Siège social : 6 avenue des Andes - 91940 Les Ulis
Capital social : € 3 412 909,50

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée du 13 septembre 2018 - résolutions n° 18 et 19

A l'Assemblée générale de la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de bons de souscription d'actions, réservée aux membres du personnel et/ou mandataires sociaux de la société et des sociétés liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 3 000 000 euros.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Nous vous signalons que le rapport du Directoire ne comporte pas l'indication des modalités de détermination du prix d'émission prévue par les textes réglementaires.

Par ailleurs, les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.



RSA

Lexibook Linguistic Electronic System S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de bons de souscription
d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription
22 juin 2018*

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Paris La Défense, le 22 juin 2018

KPMG S.A.

Nahid Sheikhalishahi

Associée

Paris, le 22 juin 2018

RSA

Nathalie Baumgaertener

Associée

Arnaud Devoucoux

Associé

